

# Arrêté du Maire

## **Objet : Reprise de sépultures en terrain commun - troisième cimetière**

Le Maire de la Commune de LE VAL (VAR),

**Vu** l'article R. 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal concernant la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, en date 24 Avril 2014, partie 3,

**Vu** l'arrêté du 06 Novembre 2000 concernant la réglementation des cimetières et notamment la réglementation de la police des cimetières,

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en terrain commun et dont le délai de réutilisation prévu par le règlement du cimetière est venu à expiration,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les terrains communs du troisième cimetière dans lesquels des inhumations en service ordinaire ont eu lieu avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2005 seront repris par la Commune le 29 Février 2016.

**ARTICLE 2 :** S'ils n'ont pas été enlevés avant cette date par les familles, les objets funéraires existants sur ces emplacements seront mis en dépôt dans la partie du cimetière réservée à cet effet. Ils seront rendus aux personnes qui les réclameront à la mairie, en justifiant de leurs droits dans le délai de trois mois à partir du 29 Février 2016.

**ARTICLE 3 :** Si les familles intéressées n'ont pas fait procéder dans les conditions réglementaires, avant la date fixée par l'article 1 ci-dessus pour la reprise des terrains, soit avant le 29 Février 2015, à l'exhumation des restes renfermés dans les terrains, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et ré-inhumés avec toute la décence qui s'impose dans l'ossuaire du cimetière.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché à la Mairie, à la porte du troisième cimetière et publié par extrait dans deux journaux paraissant dans le département.

**ARTICLE 5 :** La Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

LE VAL, le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,  
Bernard SAULNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301430-20151013-2015-186-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2015

Publication : 15/10/2015

